

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu de 66 mètres carrés située en bordure ouest de la place de la Libération à Ecully et à détacher de la propriété appartenant à la Société générale, cadastrée section D numéros 460 et 479.

Cette parcelle, nécessaire au réaménagement de la place sus-visée, serait acquise à titre gracieux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Les frais liés à cette opération, estimés à 3 500 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 100 - fonction 823 - opération 0223.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,